

Un chantier à 3,5 millions pour rénover quatre résidences HLM et 124 logements

Le bailleur social départemental, propriétaire depuis début janvier des logements de l'historique SOEMH, lance les opérations pour la rénovation des résidences Bellevue, Saint-Bernard et Écureuil 1 et 2.

Le bailleur social Office 64 n'aura pas tardé pour donner de la substance aux engagements pris lors de la cession des actifs de la SOEMH. Après avoir récupéré début janvier les 389 logements gérés par l'acteur historique du logement social dans la cité Fébus, le bailleur départemental amorce en effet les opérations pour la réhabilitation du parc.

Constructions entre 1966 et 1978

Début avril, l'appel d'offres du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des résidences Bellevue (40 logements), Saint-Bernard (36 logements), Écureuil 1 (16 logements) et Écureuil 2 (32 logements) a ainsi été lancé. Les candidats ont jusqu'au 14 mai pour transmettre leurs propositions pour ce chantier maousse, appelé à rafraîchir l'environnement de 124 foyers. Selon les pièces jointes à la consultation, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3,5 millions d'euros HT environ.

Il y a en effet du boulot dans les quatre résidences construites entre 1966 (Saint-Bernard) et 1978 (Écureuil 2), passablement défraîchies malgré une vague de



Les travaux sont prévus dans les résidences Saint-Bernard de la rue du Béarn (1), Bellevue de l'impasse des Courtilles (2), Écureuil 1 de la rue des Peupliers (3) et Écureuil 2 de l'avenue Francis-Jammes (4). PAR

réhabilitations réalisées entre 1998 et 2011. Dans leurs offres, les candidats à la maîtrise d'œuvre devront notamment proposer un ensemble de travaux pour améliorer les qualités énergétiques des bâtiments et atteindre au minimum l'étiquette C. Au rayon sécurité, la reprise du réseau électrique, le traitement de l'amiante, la

remise en conformité de la sécurité incendie et du système de désenfumage figurent au programme. Enfin, des travaux d'embellissement intérieur et de ravalement de façade, de réfection des toitures et de remplacement de sanitaires sont aussi envisagés par Office 64.

À noter que les entreprises devront cohabiter avec les habi-

tants durant le chantier, dont le calendrier et le menu détaillé restent à définir. « Le maître d'œuvre retenu devra prendre en compte, pour la planification et le phasage des travaux, le fait que les travaux sont à réaliser en milieu occupé », lit-on notamment dans les pièces de la consultation.

ARNAUD ROSSIGNON | orthez-pp@pyrenees.com